Ouverture d'une consultation publique sur l'introduction d'un système de contrôle des concentrations pour les opérations sous les seuils de notification

Publié le 14 janvier 2025

Tirant les conséquences de l'arrêt Illumina/Grail de la Cour de justice de l'Union européenne du 3 septembre 2024, l'Autorité de la concurrence s'est engagée à identifier les moyens existants ou nécessaires pour s'assurer qu'aucune concentration, même non soumise à une notification préalable, ne porte atteinte à la concurrence sur le territoire français.

Dans ce cadre, l'Autorité ouvre la présente consultation publique pour recueillir les observations des parties prenantes jusqu'au 16 février 2025.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14 JANVIER 2025

L'Autorité de la concurrence ouvre une consultation publique jusqu'au 16 février 2025 sur les modalités d'introduction d'un système de contrôle des concentrations susceptibles de porter atteinte à la concurrence et ne franchissant pas les seuils de notification en vigueur

Lire le communiqué de presse